

GUIDE

Aides à destination des apprentis



SOMMAIRE

1- Informations générales	p.2
2- Formation et vie étudiante	p.3
3- Logement	p.4
4- Transports	p.6
5- Santé et bien-être	p.7
6- Handicap	p.9
7- Aides sociales	p.10
8- Avantages fiscaux et simulateurs d'aides	p.11
9- Questions fréquentes	p.12

1- Informations générales

Vous suivez une formation sous contrat d'apprentissage ?
Vous pouvez bénéficier de certaines aides.

Ces aides concernent :

- votre formation ;
- votre logement ;
- vos transports ;
- votre santé ;
- votre vie quotidienne ;
- vos impôts.

La plupart des aides dépendent de votre situation.
Vous devez donc vérifier si vous remplissez les conditions requises.

Découvrez le panorama des aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Bonne lecture !

2- Formation et vie étudiante

Prêt d'un ordinateur

Le CFA-UGA peut vous prêter un ordinateur.

Vous pouvez garder cet ordinateur pendant toute la durée de votre contrat d'apprentissage.

>> Pour en savoir plus : [contactez une conseillère en alternance de l'Université Grenoble Alpes.](#)

Les avantages de votre inscription à l'UGA en tant qu'apprenti

Votre formation est gratuite. Vous ne payez pas les frais de scolarité.

Cette gratuité est possible grâce à votre contrat d'apprentissage.

Vous avez aussi une carte d'étudiant. Cette carte peut vous offrir :

- des réductions dans les transports ;
- des réductions pour certains repas ;
- des réductions pour les activités sportives ;
- des réductions pour les activités culturelles ;
- un accès aux logements universitaires ;
- un accès aux restaurants universitaires.

>> Pour en savoir plus : [contactez le service de scolarité de votre établissement.](#)

La Maison des services étudiants

La Maison des services étudiants regroupe plusieurs services.

Vous pouvez y trouver :

- un service de santé ;
- un service pour les étudiants en situation de handicap ;
- un service social ;
- un service logement ;
- d'autres services d'aide aux étudiants.

>> [Consultez le site Internet.](#)



3- Logement

Trouver un logement

Les logements du Crous

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) propose des logements dans plusieurs villes :

- Grenoble ;
- Valence ;
- Chambéry ;
- Le Bourget-du-Lac ;
- Annecy.

>> [Découvrez les logements disponibles.](#)

Form'Toit

Form'Toit aide gratuitement les personnes en formation à trouver un logement.

>> [Consultez le site Internet de Form'Toit.](#)

Les foyers de jeunes travailleurs

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT) proposent des logements pour les jeunes de 16 à 30 ans. Des conditions peuvent s'appliquer.

>> [Obtenez plus d'informations.](#)



Demander une aide pour payer son logement

La garantie Visale

La garantie Visale est gratuite. Elle peut couvrir certains de vos loyers qui ne seraient pas payés.

Elle peut rassurer votre propriétaire et vous aider à louer plus facilement un logement dans le secteur privé.

>> [Obtenez plus d'informations.](#)

L'aide Mobili-Jeune

L'aide Mobili-Jeune peut payer une partie de votre loyer. Pour pouvoir en bénéficier, vous devez avoir moins de 30 ans et être en alternance dans une entreprise privée non agricole. Des conditions s'appliquent.

>> [Obtenez plus d'informations.](#)

L'avance Loca-Pass

L'avance Loca-Pass est un prêt sans frais ni intérêts.

Il peut payer votre dépôt de garantie.

Le dépôt de garantie est une somme demandée quand vous entrez dans un logement. Vous devrez ensuite rembourser ce prêt.

>> [Obtenez plus d'informations.](#)

L'aide au logement de la Caisse d'allocations familiales (CAF)

Si vous étudiez et si vous travaillez, vous pouvez peut-être recevoir une aide de la CAF.

Cette aide peut vous aider à payer votre logement.

>> [Obtenez plus d'informations](#)

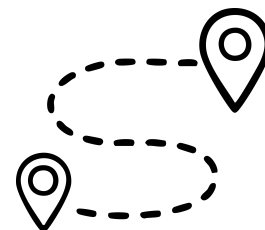
4- Transports

Le remboursement par l'employeur

Votre employeur doit rembourser une partie de votre abonnement de transport en commun.

Cela concerne les trajets entre :

- votre domicile et votre lieu de travail ;
- votre domicile et votre lieu de formation.



L'employeur privé rembourse au moins 50% de l'abonnement.

>> [Le remboursement dans le secteur privé.](#)

L'employeur public rembourse 75% de l'abonnement.

>> [Le remboursement dans le secteur public.](#)

Les réductions de transport pour les apprentis

Les tarifs de transport peuvent changer selon les villes.

Chaque réseau de transport choisit ses propres réductions.

En tant qu'apprenti, vous pouvez aussi demander le tarif Élève-Étudiant-Apprenti (EEA) et bénéficier d'un prix réduit sur les trajets entre votre domicile et votre lieu de formation.

Des conditions s'appliquent.

>> [Découvrez les réductions auxquelles vous avez droit.](#)

L'aide pour le permis de conduire

L'État ne donne plus d'aide pour le permis B mais d'autres aides existent encore. Par exemple :

- le permis à 1 euro par jour ;
- des aides proposées par certaines collectivités locales.

Le service « 1 jeune, 1 permis » permet de rechercher les aides possibles.

>> [Découvrez les aides en détails.](#)

5- Santé et bien-être

Sécurité sociale et mutuelle

La Sécurité sociale

Si vous êtes apprenti, vous avez les mêmes droits que les autres salariés. Vous êtes couvert en cas de :

- maladie ;
- maternité ;
- accident du travail.

Votre employeur vous déclare auprès de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)

Vous devez aussi déclarer votre statut de salarié à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu de résidence.

>> [Déclarez-vous auprès de la CPAM.](#)

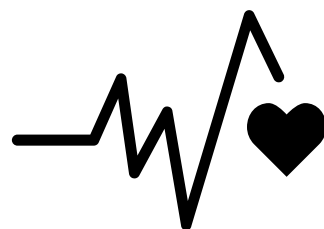
La complémentaire santé de l'entreprise

Votre employeur doit vous proposer une complémentaire santé appelée aussi mutuelle.

Votre employeur paie une partie de la mutuelle.

Le reste est prélevé sur votre salaire.

>> [Renseignez-vous.](#)



Services de soins

Le soutien psychologique du Crous

Le Crous Grenoble Alpes propose des consultations avec un psychologue. Ces consultations sont :

- gratuites ;
- confidentielles ;
- accessibles à tous les étudiants de l'académie de Grenoble.

>> [Consultez le site Internet du Crous.](#)

Le dispositif Santé Psy Étudiant

Santé Psy Étudiant permet de rencontrer un psychologue partenaire. Vous pouvez bénéficier de 12 séances gratuites.

>> [Renseignez-vous sur le dispositif.](#)

Les centres de santé étudiants

Les établissements d'enseignement supérieur proposent des services de santé. Vous pouvez consulter un centre de santé étudiant. Il existe des centres à Grenoble, Annecy, Le Bourget du Lac, Chambéry, Valence.

>> [Rapprochez-vous d'un centre de santé.](#)

Aide en cas d'addiction

Une addiction est une dépendance à un produit ou à une activité. Vous pouvez trouver des informations et de l'aide.

>> [Consultez le site mis en place par le gouvernement.](#)

Signaler une violence, une discrimination ou un harcèlement

L'Université Grenoble Alpes ne tolère pas :

- les violences sexistes et sexuelles ;
- les discriminations ;
- le harcèlement.

Vous pouvez signaler une situation à l'Université.

Vous pouvez demander de l'aide même si vous n'êtes pas sûr de la qualification des faits.

>> [Accédez à la plateforme de signalement.](#)

6- Handicap

L'aménagement du contrat d'apprentissage

Si vous êtes en situation de handicap, votre contrat d'apprentissage peut être aménagé.

Des adaptations peuvent être mises en place pour :

- votre temps de travail ;
- votre formation ;
- votre poste de travail ;
- votre accompagnement.

>> [Découvrez le guide Apprentissage et handicap.](#)

Le service Accueil Handicap de l'Université Grenoble Alpes

Le service Accueil Handicap peut vous accompagner.

Il peut vous aider pour :

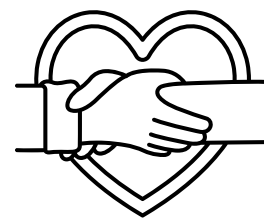
- aménager vos études ;
- préparer votre insertion professionnelle ;
- rendre les lieux accessibles ;
- obtenir du matériel adapté.

Le service travaille avec le référent handicap de votre formation. Ensemble, ils peuvent préparer un plan d'accompagnement.

>> [Contactez le service Accueil Handicap.](#)



7- Aides sociales



Le service social du Crous

Le service social du Crous peut vous écouter et vous accompagner.

Vous pouvez demander de l'aide pour résoudre :

- des difficultés financières ;
- des difficultés sociales ;
- des démarches administratives ;
- des difficultés psychologiques.

Chaque demande est étudiée selon votre situation.

>> [Contactez le Crous.](#)

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il peut aider financièrement les jeunes de 18 à 25 ans qui ont des difficultés sociales ou professionnelles.

>> [Obtenez plus de détails sur les modalités d'obtention de l'aide.](#)

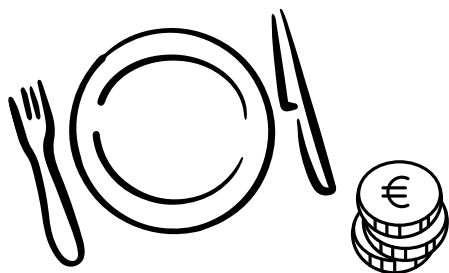
Les repas du Crous à 1 euro

Les étudiants peuvent acheter un repas au Crous pour 1 euro. Cette possibilité concerne tous les étudiants.

Elle concerne tous les types de formations et tous les établissements d'enseignement supérieur.

Le repas à 1 euro est disponible dans les restaurants du Crous.

>> [Obtenez plus d'informations sur le repas à 1 euro.](#)



8- Avantages fiscaux et simulateurs d'aides

La prime d'activité

La prime d'activité est une aide versée par la Caf.

Les étudiants salariés, les stagiaires et les apprentis de plus de 18 ans peuvent la recevoir sous certaines conditions.

Vous pouvez faire une simulation.

>> [Simulez votre prime d'activité.](#)

L'exonération de l'impôt sur le revenu

Les apprentis peuvent bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu. Cette exonération est soumise à des règles.

>> [Renseignez-vous avant de remplir votre déclaration d'impôts.](#)

Estimer son salaire

Le site « La Bonne Alternance » propose un simulateur pour estimer votre rémunération.

Attention, le salaire réel peut être différent de l'estimation.

>> [Simulez votre salaire.](#)



9- Questions fréquentes



Qui peut m'aider à l'Université Grenoble Alpes ?

Les équipes en charge de l'alternance à l'UGA peuvent vous guider dans le déroulement de votre formation sous contrat d'apprentissage.

>> [Contactez un conseiller en alternance.](#)

Quels sont les droits et les devoirs d'un apprenti ?

Un contrat d'apprentissage est un contrat de travail.

Il permet de partager votre temps entre :

- une entreprise ;
- un centre de formation.

Vous avez des droits et des devoirs à respecter dans le cadre de votre contrat.

>> [Découvrez les droits et les devoirs des apprentis.](#)

Quelles aides existent pour les étudiants internationaux ?

Les étudiants internationaux peuvent demander certaines aides. Ces aides peuvent se cumuler avec :

- les aides au logement ;
- les avantages liés au statut d'étudiant.

>> [Découvrez les aides pour les étudiants internationaux.](#)

CONTACTEZ-NOUS

Direction de la formation continue et de l'apprentissage

Bâtiment Pierre Mendès France (PMF) - 3ème étage

640, rue des universités

38400 Saint Martin d'Hères

+33 (0)4 57 04 11 90

formation-continue@univ-grenoble-alpes.fr